

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le quatorze du mois de septembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2017**  
**Séance du 21 septembre 2017**

**N° 18**  
**Objet : Etude véloroute Bléone**  
**Durance – Demande de**  
**financement**

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibaut

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au du rapport n° 16), CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n°16), FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip (à partir du rapport n°17), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 06), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SFRECOLA Alain (jusqu'au rapport n°19), SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Étaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent  
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à LIARDET Alain  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole

**Étaient représentés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles  
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BARBERO Christian a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BRUN Patricia  
CAREL Serge a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle à partir du rapport n° 17  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick à partir du rapport n° 17  
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline jusqu'au rapport n° 16  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 05  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard à partir du rapport n°20  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut

**Étaient excusés :**

AUZET Eric  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
JULIEN Jacques  
MAGAUD Marie José  
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2017

Approuvé en ligne E-legal.com

004-200067437-20170921-18 21092017-DE

**Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :**

VU la délibération n°15-578 du 26 juin 2015 du Conseil régional approuvant la contractualisation CRET entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et les territoires « Dignois » et « Durance-Provence » (aujourd'hui fusionnés),

VU l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 du 21 octobre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération »,

VU la délibération n°16-840 du 3 novembre 2016 du Conseil régional fixant le cadre d'intervention pour la réalisation du Schéma des Véloroutes de Provence Alpes Côte d'Azur (en annexe),

VU la délibération n°3 du 31 mai 2017 du conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération actant la clause de revoyure CRET « Provence Alpes Agglomération » (plan d'action où figure l'étude relative au projet de véloroute prévue au vote en 2017, validé au préalable lors du comité de pilotage du 23 Mars 2017 en présence de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Entendu que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrit l'axe « Véloroute des Pignes » dans son Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (courrier du 18 avril 2017),

Historique :

Dès début 2016, concomitamment au projet de réaménagement de la RN85 - section Malijai – Digne-les-Bains, les communes concernées se sont penchées sur l'opportunité d'un projet de voie verte sur l'emprise de la voie ferrée Digne – St Auban neutralisée depuis le 22 mai 1991.

Au printemps 2016, les Communautés de Communes Asse Bléone Verdon et Duyes et Bléone ont alors délibéré sur le principe de financer une étude de faisabilité relative à ce projet.

En parallèle, des échanges ont été engagés avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la révision du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes et son axe « Véloroute des Pignes » (tracé reliant la vallée de la Durance et l'arrière-pays niçois).

Le projet a alors évolué vers celui d'une véloroute d'une trentaine de kilomètres de Digne-les-Bains jusqu'au Val de Durance (Château-Arnoux, retenue de l'Escale, Les Mées) par le Val de Bléone (emprise de la voie ferrée jusque Malijai). La réflexion porte également sur la liaison entre la gare de Digne-les-Bains et les Thermes en passant par le centre-ville (projet porté par la Ville de Digne-les-Bains).

Pour rappel, une véloroute est un itinéraire cyclable continu, jalonné et sécurisé pour les déplacements quotidiens ou de tourisme, qui emprunte un itinéraire agréable et circule autant que possible sur des aménagements en site propre (voie verte, pistes cyclables) et sur des petites routes. Ses caractéristiques techniques sont définies dans un cahier des charges national (CIADT du 15-12-1998 et groupe d'experts : texte du 31 mai 2001).

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2017

Application approuvée E-legalpro.com

004-200067437-20170921-10 21092017-DE

**Intérêt du projet :**

Le projet de véloroute Bléone-Durance permettrait de relier plusieurs communes majeures de la Communauté d'Agglomération (près de 70% de la population directement concernée par le projet), mais aussi deux pôles touristiques complémentaires du territoire communautaire en empruntant à vélo ou à pied une voie historique à savoir la Route Napoléon.

La réalisation de cet équipement structurant contribuerait à promouvoir les modes doux comme le vélo auprès des habitants en sécurisant la pratique (trajets domicile-travail, loisirs...) et en améliorant le cadre de vie.

Cette infrastructure constituerait également un véritable outil de développement touristique et permettrait de compléter, mais aussi valoriser les atouts territoriaux tels que : UNESCO-Géoparc de Haute Provence, Train des Pignes, Thermes de Digne-les-Bains, Plan d'eau, Retenue de l'Escale, Pénitents des Mées... Notre territoire pourrait alors bénéficier de retombées économiques et touristiques, a priori importantes, dans un contexte de plein essor de la pratique du vélo.

De plus, ce projet est intégré dans un réseau d'itinérance à vélo de grande envergure à travers le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes de Provence Alpes Côte d'Azur.

Ce projet structurant et transversal pour le projet territorial de la Communauté répond à différents usages à la croisée de plusieurs compétences de Provence Alpes Agglomération que sont : la mobilité, l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique, le développement durable, le PCAET...

**Faisabilité :**

Le tracé (voir annexe) a été arrêté sous l'express réserve que l'aménagement en voie verte sur l'ancienne voie ferrée ne puisse en aucun cas obérer la réouverture de la ligne ferroviaire, qui pour l'heure ne peut être raisonnablement imaginée sur du court terme, et à la condition qu'une réversibilité soit toujours possible.

Dans le but d'étudier la faisabilité et d'estimer précisément les coûts de réalisation de cette véloroute, il apparaît nécessaire de réaliser une étude de faisabilité préalable à des études opérationnelles et éventuellement réglementaires.

Afin de permettre le lancement de l'étude dès la fin de l'année 2017, il est proposé de solliciter financièrement le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 50% (soit au maximum 100 000 €) au titre du CRET, ainsi que l'Etat, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles en €		Recettes prévisionnelles en €	
Etape 1 : - Etude de faisabilité <i>(définition de l'aménagement, concertation, inspection des ouvrages, aspect réglementaire et foncier, chiffrage...)</i>	30 000 €	Région au titre du CRET (50 %)	100 000 €
Etape 2 : (selon les résultats de l'étape 1) - Etudes réglementaires <i>(si soumis : étude d'impact, dossier loi sur l'eau, enquête publique...)</i> - Etudes opérationnelles par tronçons - AMO Maitrise d'œuvre	170 000 €	Etat – sous réserve (30 %)	60 000 €
		Auto-financement (20 %)	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

Il est précisé que :

- ce plan de financement présente les dépenses prévisionnelles maximales à engager dans le cas où la faisabilité serait démontrée lors de l'étape 1 et pour une hypothèse de soumission à un maximum d'études réglementaires,
- dans l'hypothèse d'une décision ultérieure de réalisation de ce projet d'aménagement, l'inscription de l'itinéraire au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes de Provence Alpes Côte d'Azur permettra d'obtenir des financements auprès de la Région (30%) et de l'Etat (20%), cf. CPER, pour la réalisation des différents tronçons.

Considérant :

- que ce projet est structurant pour le territoire de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au regard de ses compétences en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de tourisme, d'économie et plus globalement de développement durable,
- que ce projet de véloroute Bléone-Durance s'inscrit dans le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes Provence Alpes Agglomération (axe « Véloroute des Pignes »)
- que ce projet d'aménagement est réversible et n'obère pas la réouverture d'une ligne ferroviaire à long terme,
- que l'étude relative à ce projet est inscrite dans le Contrat Régional d'Equilibre Territorial, conclu entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération,

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2017

Appréciation services E-legalite.com

004-200067437-20170921-18 21092017-DE

- que la Région Provence Alpes Côte d'Azur finance à hauteur de 50% (dans la limite maximale de 100 000 € de subvention) les études opérationnelles concernant les projets de Véloroutes et Voies Vertes d'au moins 15 km,
- que l'étape 2 est soumise aux résultats de l'étape 1,

Il vous est demandé :

- d'approuver la réalisation d'études opérationnelles relatives au projet de véloroute Bléone-Durance
- d'approuver les demandes de financement associées auprès de la Région au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2015-2018, ainsi qu'auprès de l'Etat ou tout autre financeur,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel, en notant que les crédits de l'étape 1 sont inscrits à l'exercice budgétaire en cours (section fonctionnement),
- d'autoriser la Présidente à signer tout document lié à ces demandes de financement.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 4 votes contre et 5 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



